



RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE DÉMOCRATISATION, GOUVERNANCE ET DROITS HUMAINS (DGHR) DU FP SADC SOUMIS À LA 56^E ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE ORGANISÉE PAR LE PARLEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DE ZAMBIE DU 8 AU 15 DÉCEMBRE 2024

M. le Président, je demande à la 56^e Assemblée plénière d'adopter le rapport de la Commission permanente Démocratisation, gouvernance et droits humains (DGHR) soumis le 11 décembre 2024.

TABLE DES MATIÈRES

1.0 COMPOSITION DE LA COMMISSION	4
2.0 MANDAT DE LA COMMISSION	4
3.0 NOMBRE DE RÉUNIONS TENUES ET DATES DES RÉUNIONS.....	4
4.0 CONTEXTE.....	4
5.0 RÉSUMÉ DES COMMUNICATIONS PRÉSENTÉES AU COURS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE.....	5
5.1 Stratégies visant à permettre aux Parlements de la SADC de renforcer l'exercice de leurs fonctions de surveillance et de législation afin de promouvoir l'édification et la consolidation de la démocratie dans tous les États membres.....	5
5.2 Stratégies pour lutter contre la prolifération d'armes légères et de petit calibre (ALPC), l'utilisation d'armes explosives dans des zones densément peuplées et l'essor des systèmes d'armes autonomes.....	6
5.3 Mesures visant à améliorer la transparence et l'intégrité des élections afin de prévenir les violences postélectorales et de renforcer la confiance dans le processus électoral.....	7
5.4 Stratégies pour permettre aux États membres de la SADC de protéger les droits électoraux.....	8
5.5 Stratégies pour lutter contre la propagation de la désinformation et de la propagande sur les réseaux sociaux pendant les élections tout en maintenant un équilibre avec le respect de la liberté d'expression.....	8
5.6 Comment les systèmes électoraux et les processus politiques peuvent-ils être réformés pour promouvoir une participation et une représentation accrues des jeunes dans les élections et la gouvernance ?	9
6.0 DÉLIBÉRATIONS ET RECOMMANDATIONS	9
6.1 Stratégies visant à permettre aux Parlements de la SADC de renforcer l'exercice de leurs fonctions de surveillance et de législation afin de promouvoir l'édification et la consolidation de la démocratie dans tous les États membres.....	10
6.2 Stratégies pour lutter contre la prolifération d'armes légères et de petit calibre (ALPC), l'utilisation d'armes explosives dans des zones densément peuplées et l'essor des systèmes d'armes autonomes.....	10
6.3 Mesures visant à améliorer la transparence et l'intégrité des élections afin de prévenir les violences postélectorales et de renforcer la confiance dans le processus électoral.....	12
6.4 Comment les États membres de la SADC peuvent protéger les droits électoraux.....	12
6.5 Stratégies pour lutter contre la propagation de la désinformation et de la propagande sur les réseaux sociaux pendant les élections tout en maintenant un équilibre avec le respect de la liberté d'expression.....	13

6.6 Comment les systèmes électoraux et les processus politiques peuvent-ils être réformés pour promouvoir une participation et une représentation accrues des jeunes dans les élections et la gouvernance ? 14

8.0 ANNEXES 15

1.0 COMPOSITION DE LA COMMISSION

À la date de la réunion, la commission était composée des membres suivants :

- | | |
|--|------------|
| 1. Hon. Leonard Mwalwanda (<i>Président</i>) | Malawi |
| 2. Hon. Ruth Mendes (<i>représentant l'hon. Pedro Sebastiao</i>) | Angola |
| 3. Hon. sénateur Isaac Magagula | Eswatini |
| 4. Hon. Napo Moshoeshoe | Lesotho |
| 5. Hon. Sophie Soamiadana Ratsiraka | Madagascar |
| 6. Hon. Utaara Mootu | Namibie |
| 7. Hon. Françoise Ndokwa Bemba | RDC |
| 8. Hon. Richard Labrosse | Seychelles |
| 9. Hon. Selemani Jumanne Zedi | Tanzanie |
| 10. Hon. Victor Lumayi | Zambie |
| 11. Hon. Tendai Nyabani | Zimbabwe |
| 12. Afrique du Sud (aucun membre n'avait encore été désigné après les élections générales du 29 mai) | |
| 13. Botswana (le Parlement avait été dissous avant les élections du 30 octobre) | |
| 14. Maurice (le Parlement avait été dissous avant les élections du 10 novembre) | |
| 15. Mozambique (le Parlement avait été dissous avant les élections du 9 octobre) | |

2.0 MANDAT DE LA COMMISSION

Dans les grandes lignes, la Commission permanente Démocratisation, gouvernance et droits humains (DGHR) traite de questions liées à la démocratisation et à la gouvernance, notamment en ce qui concerne l'aspiration à une gouvernance ouverte, transparente et responsable, la démocratie, la participation à la vie politique et, en particulier, aux élections, la sécurité, la paix et la stabilité fondées sur la responsabilité collective, l'état de droit, les droits humains et la résolution des conflits. Le mandat spécifique de la commission est énoncé dans la règle 42(d) du Règlement intérieur du FP SADC.

3.0 NOMBRE DE RÉUNIONS TENUES ET DATES DES RÉUNIONS

La Commission DGHR a tenu sa séance virtuelle de consultation publique le 25 octobre 2024 sur le thème « *Tirer parti du rôle que joue le Forum parlementaire de la SADC pour faciliter la participation des citoyens à l'intégration régionale de la SADC en vue de renforcer la responsabilité et un développement socioéconomique inclusif* ».

4.0 CONTEXTE

La séance de consultation publique de 2024 a mis en lumière l'importance de la participation citoyenne et le rôle du FP SADC dans la promotion de la responsabilité, d'un développement inclusif et de la cohésion sociale dans le cadre des efforts visant à l'intégration de la SADC. Les communications étaient centrées sur des domaines thématiques clés avec, comme objectif, de promouvoir la gouvernance démocratique et la participation citoyenne, notamment en renforçant le rôle des Parlements de la SADC, en améliorant le

processus électoral, en protégeant les droits électoraux et en remédiant aux problèmes liés à la sécurité régionale.

Une des priorités mises en avant a été le renforcement des fonctions de surveillance et de législation des Parlements de la SADC, des propositions ayant été formulées pour leur confier un rôle plus important dans la promotion et la consolidation de la démocratie, en soulignant la nécessité d'une mobilisation plus forte et de cadres législatifs plus solides. L'accent a été mis également sur la nécessité d'améliorer la transparence et l'intégrité des élections, des mesures ayant été recommandées pour prévenir les violences postélectorales, renforcer la confiance et assurer la tenue d'élections crédibles. Cette exigence était liée à la protection des droits électoraux, en particulier pour les groupes marginalisés et vulnérables, en garantissant l'exercice du droit de vote, le droit de se présenter aux élections et d'accéder aux informations.

Les discussions ont aussi été centrées sur l'intégration sur le plan national de la Loi type de la SADC sur les élections, la capacité à saisir les opportunités et à relever les défis qui y sont associés et le rôle que joue la société civile pour promouvoir son adoption et sa mise en œuvre afin d'harmoniser les pratiques électorales et de renforcer une gouvernance démocratique. Le problème de la désinformation sur les réseaux sociaux pendant les élections a été soulevé et des stratégies ont été proposées pour combattre les fausses informations tout en préservant la liberté d'expression afin de maintenir l'intégrité électorale à l'ère numérique.

La participation et la représentation des jeunes eu égard à la gouvernance ont aussi fait l'objet de discussions au cours desquelles a été soulignée la nécessité de mener des réformes électorales pour assurer une implication plus forte des jeunes et pour créer à leur intention des espaces qui leur permettent de contribuer activement à la prise de décision. Les questions liées au désarmement et celles d'ordre humanitaire ont été abordées, notamment les mesures pour lutter contre la prolifération d'armes légères et de petit calibre (ALPC), l'utilisation d'armes explosives dans des zones densément peuplées et l'essor des systèmes d'armes autonomes.

L'incidence de ces problèmes sur la sécurité régionale a été mise en lumière, avec des appels lancés à l'adoption de mesures plus fortes destinées à éviter que ces problèmes ne s'étendent et à atténuer leurs effets négatifs sur la paix et la stabilité.

5.0 RÉSUMÉ DES COMMUNICATIONS PRÉSENTÉES AU COURS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

5.1 Stratégies visant à permettre aux Parlements de la SADC de renforcer l'exercice de leurs fonctions de surveillance et de législation afin de promouvoir l'édification et la consolidation de la démocratie dans tous les États membres

Deux communications ont été présentées par des experts au titre de ce domaine thématique. Olufunto Akinduro, responsable principale de programme dans le cadre du programme régional pour l'Afrique et l'Asie occidentale à International IDEA, a présenté des conclusions issues du rapport 2024 sur l'état de la démocratie dans le monde qui a évalué la performance démocratique dans 173 pays en utilisant 165 indicateurs. Le rapport a révélé un fort déclin de la démocratie dans le monde, seulement une personne sur trois votant désormais dans des pays où la qualité des élections s'est détériorée au cours des cinq dernières années. Cela comprend un nombre croissant de litiges au sujet des résultats des élections, une baisse du taux de participation et un recul démocratique, surtout en matière de représentation et de droits. Même des démocraties très performantes, notamment en Europe et dans les Amériques, ont enregistré davantage de reculs que de progrès.

En Afrique australe, les défis démocratiques concernent essentiellement la représentation et les droits, avec une baisse de la participation électorale, des manifestations plus nombreuses et des progrès inégaux en matière d'égalité entre les sexes. Bien que l'administration électorale se soit améliorée, le décompte des voix et les irrégularités électorales demeurent de graves sujets de préoccupation. La communication de Mme Akinduro a souligné le rôle central que jouent les parlementaires de la SADC pour renforcer les institutions démocratiques en défendant l'intégrité électorale et en encourageant une gouvernance inclusive. Leurs actions sont cruciales pour garantir des élections crédibles et protéger les droits des électeurs, notamment s'agissant des groupes marginalisés.

Le Dr Augustine Magolowondo de la Democracy Works Foundation a souligné le rôle vital des partis politiques dans la consolidation de la démocratie en Afrique australe. Malgré leur importance, les partis politiques dans la région ont rencontré des difficultés internes qui ont limité leur efficacité, notamment l'absence de démocratie interne au sein de ces partis, un leadership fondé sur l'attachement à des personnalités et de faibles structures d'adhésion. M. Magolowondo a classé les partis politiques d'Afrique australe en trois générations, dont chacune est confrontée à des problèmes spécifiques, tels que le clientélisme, un faible niveau de responsabilité interne et les défis liés à la technologie numérique qui offre des voies alternatives pour l'engagement politique. Dans sa communication, il a appelé à mener des réformes pour renforcer le rôle des partis politiques dans la gouvernance dans un environnement numérique qui ne cesse d'évoluer.

5.2 Stratégies pour lutter contre la prolifération d'armes légères et de petit calibre (ALPC), l'utilisation d'armes explosives dans des zones densément peuplées et l'essor des systèmes d'armes autonomes

Trois communications ont été présentées, abordant des questions essentielles liées au désarmement et à des enjeux d'ordre humanitaire, en mettant l'accent sur la prolifération d'armes légères et de petit calibre (ALPC), l'utilisation

d'armes explosives dans des zones densément peuplées et l'essor de systèmes d'armes autonomes.

Mme Pauline Demper, coordonnatrice nationale de NANGO Trust, en Namibie, a évoqué les répercussions négatives de la prolifération des ALPC sur la sécurité, en mentionnant la corrélation entre ce phénomène et des délits tels que le trafic de drogues, la traite des personnes et la violence basée sur le genre. Malgré les cadres prévus par le Protocole de la SADC sur le contrôle des armes à feu et le Programme d'action des Nations unies sur les armes légères (UNPoA), des problèmes subsistent dans la lutte contre les ALPC car les efforts visant à appliquer ces instruments sont au point mort, comme en témoigne le démantèlement du Secrétariat du Plan d'action national de la Namibie. Mme Demper a exhorté à mettre davantage l'accent sur des politiques sensibles au genre pour tenir compte des modalités selon lesquelles les femmes sont touchées de façon disproportionnée par les ALPC, comme l'attestent les statistiques sur la violence liée à l'utilisation d'armes à feu.

Joseph Dube, directeur du désarmement et du contrôle des armes pour l'Afrique du Sud, a souligné le bilan humanitaire lié à l'utilisation d'armes explosives dans des zones densément peuplées. Tirant des enseignements de la situation dans des zones de conflit telles que Gaza, l'Ukraine et le Soudan, M. Dube a mis en évidence de lourdes pertes parmi la population civile et des dommages à long terme infligés aux infrastructures essentielles. La Déclaration politique de 2022 sur le renforcement de la protection des civils appelle les États à limiter l'utilisation d'armes explosives dans des zones de ce type et à renforcer l'aide aux civils touchés. M. Dube a exhorté les pays de la SADC à appuyer cette déclaration et à adopter des mesures de protection.

Edwick Madzimure, directrice de WILPF Zimbabwe, a plaidé pour une action urgente contre les systèmes d'armes autonomes, en exhortant les parlementaires à soutenir un engagement mondial destiné à empêcher leur développement. Elle a avancé que les armes autonomes risquent d'accentuer les inégalités sociales et de renforcer les systèmes du militarisme et du patriarcat en favorisant la violence et le contrôle social. Mme Madzimure a souligné la nécessité d'interdire les armes autonomes et de lutter contre les systèmes oppressifs qui autorisent leur fabrication.

5.3 Mesures visant à améliorer la transparence et l'intégrité des élections afin de prévenir les violences postélectorales et de renforcer la confiance dans le processus électoral

Deux communications ont été présentées au titre de ce domaine thématique, l'une par Tendai Shepard Mbanje, un doctorant en droit international relatif aux droits humains du Centre africain pour la gouvernance, et l'autre par l'hon. François Musampwa, un membre du Parlement des jeunes de l'Afrique australe originaire de la RDC. Les deux communications ont mis l'accent sur la nécessité urgente de renforcer l'intégrité électorale au sein de l'Union africaine et de ses communautés économiques régionales. La communication de M. Mbanje a mis en lumière le déclin de la démocratie dans diverses

régions, en mentionnant des problèmes tels que des cycles électoraux peu concluants, des litiges politiques et électoraux non résolus, la manipulation du processus électoral, le tripatouillage de la Constitution et l'élimination de la concurrence politique, qui compromettent tous la crédibilité des élections. Il a exprimé des inquiétudes au sujet du financement des campagnes électorales, de la désinformation et de la gestion inadéquate des technologies utilisées lors des élections, qui sapent collectivement la confiance du public dans les processus démocratiques.

La communication de l'hon. Musampwa a mis l'accent sur la promotion d'élections transparentes et équitables qui sont essentielles pour la stabilité politique et la croissance économique de l'Afrique. Il a souligné deux obstacles majeurs : des lois électorales biaisées qui favorisent les partis au pouvoir et nuisent à l'opposition et le manque d'indépendance des commissions électorales qui sape la confiance du public et entraîne des troubles postélectoraux. M. Musampwa a appelé à la mise en œuvre de la Loi type de la SADC sur les élections pour instaurer des lois électorales solides et impartiales et pour renforcer l'indépendance des organes électoraux.

5.4 Stratégies pour permettre aux États membres de la SADC de protéger les droits électoraux

L'hon. Nsama Patrick Mpundu, Président du 3^e Parlement des jeunes de l'Afrique australe, originaire de la Zambie, a présenté une communication convaincante sur l'importance de protéger les droits électoraux des populations marginalisées et vulnérables au sein des États membres de la SADC. Il a souligné l'importance de la justice et le droit qu'ont tous les citoyens de participer à la gouvernance et il a mis en évidence des problèmes majeurs : un accès limité aux informations relatives aux élections pour les populations rurales et illettrées, l'intimidation politique et la corruption. Il a aussi insisté sur la nécessité de recourir à la technologie pour assurer l'intégrité électorale et sur l'importance d'avoir des leaders compétents animés par le principe d'intégrité. Enfin, il a appelé à renforcer les cadres juridiques pour protéger les droits électoraux et il a plaidé pour des organes électoraux transparents et des autorités judiciaires indépendantes.

5.5 Stratégies pour lutter contre la propagation de la désinformation et de la propagande sur les réseaux sociaux pendant les élections tout en maintenant un équilibre avec le respect de la liberté d'expression

Le Dr Victor Shale, directeur principal au bureau du directeur général des élections (DGE) de la Commission électorale indépendante d'Afrique du Sud (IEC), a présenté sa communication au nom de l'IEC et du Forum des commissions électorales des pays de la SADC (ECF-SADC). Sa communication était centrée sur les dispositions énoncées dans les *Principes et lignes directrices pour l'utilisation des médias numériques et des réseaux sociaux dans les élections en Afrique*, un document adopté par l'Association des autorités électorales africaines (AAEA) en février 2024. La communication

a esquissé les principes et les lignes directrices permettant de gérer les médias numériques et les réseaux sociaux afin de protéger l'intégrité électorale en Afrique. Le Dr Shale a reconnu que les réseaux sociaux peuvent aussi bien soutenir que mettre à mal le processus électoral, de sorte que les lignes directrices visent à établir un équilibre en proposant un cadre fondé sur le respect des droits. Il a expliqué que le document couvre la réglementation, la surveillance, l'alphabétisation numérique et les partenariats afin de réduire la désinformation tout en favorisant la transparence et l'équité. Le document souligne aussi l'importance de structures juridiques qui protègent les droits électoraux et appelle à des efforts concertés avec les plateformes des réseaux sociaux pour surveiller et combattre la désinformation relative aux élections.

5.6 Comment les systèmes électoraux et les processus politiques peuvent-ils être réformés pour promouvoir une participation et une représentation accrues des jeunes dans les élections et la gouvernance ?

Misheck Gondo, coordonnateur régional du Forum des jeunes de l'Afrique australe (SAYoF), a présenté une communication sur l'importance de mener des réformes du processus électoral et politique pour accroître la participation et la représentation des jeunes dans la gouvernance dans toute la région de la SADC. Il a souligné que les jeunes, qui représentent plus de 60 % de la population dans la région, sont porteurs de nouvelles perspectives et d'approches novatrices qui peuvent renforcer les processus démocratiques, accroître la responsabilité et promouvoir une croissance inclusive. Il a fait observer qu'une participation accrue des jeunes est essentielle pour une démocratie inclusive et un développement durable. M. Gondo a appelé à des réformes politiques, au renforcement des capacités, à un meilleur accès aux processus politiques, à une utilisation responsable de la technologie et à la mise en place de cadres adaptés aux jeunes, de quotas et d'espaces sécurisés pour rehausser le statut des jeunes en les faisant passer du rang de simples participants à celui de leaders.

Maureen Shonge d'ONU Femmes pour l'Afrique orientale et australe a salué la communication précédente et a mis l'accent sur des réformes qui ciblent les jeunes femmes. Elle a indiqué que le fait de permettre aux jeunes, en particulier lorsqu'il s'agit de femmes, de participer à la gouvernance favorise une démocratie inclusive et renforce les structures de gouvernance. Mme Shonge a souligné la nécessité de créer des environnements sécurisés et inclusifs, de mettre en place des politiques adaptées aux besoins des jeunes et de surmonter des obstacles systémiques tels que des ressources limitées, l'absence d'éducation civique et la discrimination fondée sur le genre.

6.0 DÉLIBÉRATIONS ET RECOMMANDATIONS

À l'issue des exposés présentés par les experts et les citoyens, la commission a délibéré sur les questions soulevées et elle a décidé de formuler les recommandations suivantes à l'intention de la 56^e Assemblée plénière :

6.1 Stratégies visant à permettre aux Parlements de la SADC de renforcer l'exercice de leurs fonctions de surveillance et de législation afin de promouvoir l'édification et la consolidation de la démocratie dans tous les États membres

La Commission DGHR :

- (i) **Exhorte** les pays de la SADC à passer en revue et à mettre à jour leurs cadres juridiques relatifs au processus électoral afin de les aligner sur la Loi type de la SADC sur les élections et les Principes et lignes directrices révisés de la SADC régissant les élections démocratiques.
- (ii) **Appelle** le FP SADC à invoquer son mandat élargi et la Loi type de la SADC sur les élections pour plaider en faveur de l'intégrité électorale et de processus démocratiques crédibles dans toute la région.
- (iii) **Exhorte** le FP SADC à collaborer avec l'ECF-SADC et les réseaux de la société civile pour promouvoir des initiatives de réformes électorales qui soient conformes à la loi type.
- (iv) **Exhorte** les partis politiques à :
 - (a) mettre en place des mécanismes internes qui favorisent la démocratie au sein de leurs structures, permettent aux membres de participer à la prise de décision et amènent à demander des comptes aux dirigeants afin de renforcer la crédibilité démocratique ;
 - (b) instaurer des règlements visant à réduire la dépendance par rapport à des personnalités qui exercent un rôle dominant, encourager la responsabilisation des dirigeants et lutter contre le syndrome du « grand homme » au sein des structures du parti ;
 - (c) élaborer des mécanismes fiables d'identification des membres et des bases de données pour suivre avec précision les appartenances politiques, améliorer la structure organisationnelle et empêcher l'adhésion à plusieurs partis ; et
 - (d) s'attacher en priorité au renforcement des capacités pour rendre possible une utilisation efficace des plateformes numériques à des fins de mobilisation et de transparence, s'assurant ainsi de rester pertinents et compétitifs à l'ère numérique.

6.2 Stratégies pour lutter contre la prolifération d'armes légères et de petit calibre (ALPC), l'utilisation d'armes explosives dans des zones densément peuplées et l'essor des systèmes d'armes autonomes

ALPC

- (i) **Encourage** à répondre à l'urgente nécessité de rétablir et de financer adéquatement des points focaux nationaux dans l'ensemble de la SADC pour coordonner efficacement les efforts de réduction des ALPC.
- (ii) **Appelle** à renforcer la mise en œuvre des stratégies préconisées dans le Programme d'action des Nations unies (UNPoA) pour lutter contre les flux d'armes illicites, notamment en encourageant une meilleure collaboration transfrontalière et l'application des mesures prises par les gouvernements de la SADC.
- (iii) **Exhorte** à promouvoir des politiques de contrôle des ALPC qui soient sensibles au genre, qui tiennent compte des vulnérabilités spécifiques des femmes et assurent l'équité entre les sexes dans toutes les initiatives relatives aux ALPC.
- (iv) **Appelle** à renforcer la collaboration internationale, en particulier autour de l'initiative « Faire taire les armes » de l'UA, afin de contribuer aux efforts visant à assurer un contrôle cohérent des armes dans toute la région.

Armes explosives dans des zones densément peuplées

Exhorte le FP SADC à :

- (i) Encourager les pays de la SADC à approuver et à mettre en œuvre la Déclaration afin de minimiser les dommages causés aux civils ; à l'heure actuelle, seulement trois des 16 États de la SADC l'ont approuvée.
- (ii) Promouvoir la sensibilisation et l'action pour prévenir les dommages causés aux civils par les armes explosives dans des zones densément peuplées, tout en assurant à des fins humanitaires un accès rapide et sécurisé aux zones touchées pour pouvoir apporter sans tarder une aide et un soutien.
- (iii) Utiliser les voies diplomatiques pour dissuader d'utiliser des armes de ce type dans des zones densément peuplées, en tenant compte de leurs répercussions tant directes qu'indirectes sur les civils.
- (iv) Soutenir les efforts visant à aider et à protéger les victimes, en coopération avec des organisations comme l'ONU, le CICR et des groupes de la société civile.
- (v) Plaider pour que les États participent à la conférence de suivi qui sera organisée au Costa Rica en juillet 2025 et qui vise à assurer une adoption plus large de la Déclaration et à fournir des conseils pratiques relatifs à sa mise en œuvre.

Systèmes d'armes autonomes

- (i) **Exhorte** les parlementaires à soutenir une interdiction internationale des systèmes d'armes autonomes pour empêcher leur développement et leur déploiement.
- (ii) **Appelle** les décideurs politiques à adopter une perspective intersectionnelle en examinant de quelle manière les armes autonomes peuvent porter atteinte de façon disproportionnée à certains groupes en fonction de leurs caractéristiques raciales, de leur classe, de leur sexe et d'autres facteurs qui déterminent leur identité sociale.
- (iii) **Appelle** à mettre en œuvre des mesures urgentes pour affronter et combattre les systèmes sous-jacents que représentent le militarisme et le patriarcat qui favorisent et soutiennent le développement d'armes autonomes.
- (iv) **Encourage** à opérer un changement de paradigme eu égard au financement en passant de la militarisation à la consolidation de la paix au moyen de la réaffectation des ressources destinées aux budgets de la défense aux initiatives qui promeuvent la paix, la justice et l'égalité.

6.3 Mesures visant à améliorer la transparence et l'intégrité des élections afin de prévenir les violences postélectorales et de renforcer la confiance dans le processus électoral

- (i) **Encourage** les États membres à promouvoir des cycles électoraux qui ne souffrent d'aucune contestation en renforçant les institutions étatiques pour résoudre les problèmes relatifs à une influence de l'État profond.
- (ii) **Exhorte** les États membres à renforcer les mécanismes qui garantissent l'indépendance et la responsabilité des commissions électorales afin d'assurer l'intégrité électorale et d'inspirer confiance aux parties prenantes.
- (iii) **Exhorte** le FP SADC à plaider en faveur de l'intégration sur le plan national de la Loi type de la SADC sur les élections afin d'aligner les lois des États membres sur des normes régionales et internationales, assurant ainsi une égalité de traitement à tous les partis politiques.
- (iv) **Exhorte** les États membres à envisager de mettre en place des initiatives de vérité et de réconciliation afin de briser les cycles de la violence et de la désinformation et de renforcer la confiance dans le processus électoral et la démocratie.
- (v) **Encourage** les États membres à investir dans le développement des jeunes afin de favoriser l'émergence d'une génération de leaders qualifiés, compétents et panafricains, représentant l'atout le plus précieux de l'Afrique.
- (vi) **Exhorte** les États membres à s'employer à identifier les besoins des populations marginalisées et vulnérables et à y répondre activement à l'aide d'approches ciblées, notamment en mettant en place des mesures adaptées à chaque contexte pour protéger leurs

droits électoraux dans le cadre d'efforts plus larges visant à l'édification nationale.

6.4 Comment les États membres de la SADC peuvent protéger les droits électoraux

Exhorte les États membres à :

- (i) Utiliser l'analyse de données et des enquêtes effectuées auprès des communautés pour identifier les groupes sous-informés et collaborer avec les chefs religieux et traditionnels afin de diffuser efficacement des informations relatives aux élections.
- (ii) Appliquer des mesures strictes de protection contre l'intimidation et la fraude électorale pour assurer un environnement sécurisé à tous les électeurs.
- (iii) Offrir une formation complète aux scrutateurs et les soumettre à une surveillance globale, en prévoyant des sanctions précises en cas de faute pour préserver l'intégrité du processus de vote.
- (iv) Mettre en place des systèmes de vote électronique d'un usage facile, susceptibles de permettre à tous les citoyens, notamment ceux qui ont un faible niveau d'alphabétisation, de participer aux élections en toute confiance et en toute indépendance.
- (v) Renforcer les organes électoraux indépendants pour qu'ils supervisent les élections et veillent à ce que les demandes d'invalidation d'élections soient présentées par des autorités judiciaires impartiales afin de défendre les droits électoraux.

6.5 Stratégies pour lutter contre la propagation de la désinformation et de la propagande sur les réseaux sociaux pendant les élections tout en maintenant un équilibre avec le respect de la liberté d'expression

Exhorte le FP SADC à :

- (i) Mettre à profit son leadership en matière d'élaboration de normes, de socialisation et de plaidoyer en faveur de la transposition de mesures sur le plan national, ainsi que son partenariat avec l'AAEA et l'ECF-SADC, pour intégrer les Principes et lignes directrices de façon à en faire un cadre permettant de tirer parti des avantages qu'offrent les médias numériques et les réseaux sociaux tout en combattant les effets néfastes qui y sont associés au cours des élections.
- (ii) Aider les Parlements membres à intégrer sur le plan national les Principes et lignes directrices en identifiant dans le document des axes qui se prêtent à des mesures concrètes et « des fruits mûrs qu'il suffit de cueillir » pour les appliquer directement.
- (iii) Collaborer avec l'AAEA et l'ECF-SADC pour donner la possibilité aux Parlements membres de nouer des partenariats avec des entreprises de réseaux sociaux afin de faciliter un engagement numérique responsable, de promouvoir la transparence des informations en ligne

- relatives aux élections et de résoudre les problèmes liés à la désinformation et à la diffusion d'infox au cours du processus électoral.
- (iv) Utiliser son pouvoir de mobilisation pour déterminer de manière autoritaire de quelle façon modérer aussi bien les avantages que les effets néfastes des médias numériques et des réseaux sociaux lors des élections.

6.6 Comment les systèmes électoraux et les processus politiques peuvent-ils être réformés pour promouvoir une participation et une représentation accrues des jeunes dans les élections et la gouvernance ?

Exhorte les États membres de la SADC à :

- (i) Introduire des quotas de jeunes, intégrer les fonctions consultatives des jeunes à la gouvernance et réduire les obstacles que rencontrent les jeunes candidats, notamment les jeunes femmes, en révisant les lois électorales.
- (ii) Étendre l'éducation civique adaptée aux jeunes, fournir des ressources pour des activités politiques dirigées par des jeunes et mettre en place des mentorats et un soutien financier destinés aux jeunes candidats, notamment en utilisant les plateformes numériques et les réseaux sociaux pour renforcer la sensibilisation et la mobilisation.
- (iii) Lutter contre la violence politique et la violence basée sur le genre, mettre en place des espaces de travail sécurisés et protéger les jeunes leaders contre le harcèlement pour favoriser une participation significative des jeunes et promouvoir le développement du leadership.
- (iv) Investir dans l'alphabétisation numérique, une utilisation responsable des réseaux sociaux et des technologies accessibles telles que le vote électronique et l'enregistrement numérique pour renforcer la mobilisation des jeunes et faciliter leur participation efficace aux élections.
- (v) Interagir avec les ONG, la société civile et les organisations de jeunesse pour renforcer les capacités des jeunes en matière de leadership, encourager le dialogue intergénérationnel et promouvoir un plaidoyer à l'échelle communautaire en faveur de la représentation des jeunes dans la vie politique et la gouvernance.

Hon. Leonard MWALWANDA
PRÉSIDENT

M. Sheuneni KURASHA
SECRÉTAIRE DE LA COMMISSION

8.0 ANNEXES

ANNEXE I – LISTE DES RESPONSABLES

- (i) Boemo Sekgoma, Secrétaire générale, Secrétariat du FP SADC
- (ii) Joseph Manzi, directeur des programmes et des affaires parlementaires, Secrétariat du FP SADC
- (iii) Sheuneni Kurasha, directeur de programme et secrétaire de commission pour la Commission Démocratisation, gouvernance et droits humains et la Commission GEWAYD, Secrétariat du FP SADC
- (iv) Rachel Mundilo, directrice de programme pour la Commission FANRCJ, Secrétariat du FP SADC
- (v) Masenate Molapo, directrice de programme pour la Commission TIFI, Secrétariat du FP SADC
- (vi) Dr Moses Magadza, responsable des médias, Secrétariat du FP SADC
- (vii) Ronald Windwaai, responsable des TIC, Secrétariat du FP SADC
- (viii) Paulina Kanguatjivi, adjointe aux procédures et coordonnatrice, Secrétariat du FP SADC

ANNEXE II – LISTE DES EXPERTS ET DES CITOYENS QUI ONT PRÉSENTÉ DES COMMUNICATIONS AU COURS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

Le rôle des États membres de la SADC dans la protection des droits électoraux et l'accès à l'information pour les populations marginalisées et vulnérables – hon. Nsama Patrick Mpundu, Président du Parlement des jeunes de la SADC, Zambie, courriel : nsamapatrickmpundu@gmail.com
Présentation du rapport 2024 sur l'état de la démocratie dans le monde et les implications pour les parlementaires, l'accent étant mis sur l'Afrique australe – Olufunto Akinduro, International IDEA, courriel : g.matenga@idea.int
PAUSE-CAFÉ
Exposé sur les <i>Principes et lignes directrices pour l'utilisation des médias numériques et des réseaux sociaux dans les élections en Afrique</i> et les possibilités de collaboration avec les parlementaires pour en intégrer les dispositions dans la région de la SADC – Dr Victor Shale, Commission électorale indépendante (IEC) d'Afrique du Sud, courriel : shalev@elections.org.za , cc. Hilda Modisane, Forum des commissions électorales des pays de la SADC (ECF-SADC), courriel : hmodisane@ecfsadc.org
Renforcer le rôle des partis politiques dans la consolidation de la démocratie en Afrique australe – Dr Augustine Magolowondo, Democracy Works Foundation, Malawi, courriel : amagolowondo@democracyworksfoundation.org
Tirer parti des systèmes électoraux et de la réforme des processus politiques pour promouvoir une participation et une représentation accrues des jeunes dans les élections et la gouvernance dans la région de la SADC – Misheck Gondo, Forum des jeunes de l'Afrique australe, courriel : sayof.sadc@gmail.com
Réformer les systèmes électoraux et les processus politiques pour promouvoir une participation et une représentation accrues des jeunes dans les élections et la gouvernance ? ONU Femmes – Afrique orientale et australe, courriel : maureen.shonge@unwomen.org
PAUSE DÉJEUNER
<ul style="list-style-type: none"> • Quelles mesures peut-on prendre pour améliorer la transparence et l'intégrité des élections afin de prévenir les violences postélectorales et de renforcer la confiance dans le processus électoral ? • Comment protéger les droits électoraux, notamment pour les populations marginalisées et vulnérables ? – Tendai Mbanje (doctorat en droit international relatif aux droits humains, avec un accent particulier mis sur le processus électoral au sein de l'Union africaine et des communautés économiques régionales), Centre africain pour la gouvernance, courriel : tumelo@africancentregov.org

Mesures visant à améliorer la transparence et l'intégrité afin de prévenir la violence post-électorale et de renforcer la confiance dans le processus électoral – Hon. François Musampwa, courriel : fmusampwa@gmail.com

Définition des objectifs nationaux eu égard au Protocole de la SADC sur les armes légères et de petit calibre, UNPoA – Mme Pauline Demper, coordonnatrice nationale de NANGO Trust, Namibie, courriel : Survivor_july89@yahoo.com

Déclaration politique sur les armes explosives dans les zones densément peuplées – appel à une application universelle – Joseph Dube, directeur, Désarmement et contrôle des armes, Afrique du Sud, courriel : joseph@polka.co.za

Stop aux robots tueurs : appel aux parlementaires à signer l'engagement – Edwick Madzimore, directrice, WILPF Zimbabwe, courriel : beemadzimore@gmail.com